



## attouchement au cours du travail

Par **bm69**, le **27/03/2023** à **11:37**

Ma fille est auxiliaire de vie, et à subi de la part du mari de la femme dont s'occupe ma fille, de plusieurs tentatives d'embrassage et de massage mammaire...

Ma fille l'a repoussé et est partie..et très retournée

Elle à informée son entreprise qui n'as rien fait.....on lui a répondu qu'ils étaient au courant que ce monsieur était chaud, et qu'il le faisait aux nouvelles.

Quelle est donc la procedure, car celà me choque beaucoup que l'on laisse faire

Merci de vos réponses

Par **bm69**, le **29/03/2023** à **08:46**

Bonjour.

Il n'y a personne pour m'aider?

Merci et bonne journée

Par **jodelariege**, le **29/03/2023** à **09:32**

bonjour

elle peut déposer plainte auprès du commissariat ou gendarmerie

elle peut aussi remettre à sa place ce monsieur en réagissant sévèrement ,le réprimandant à chaque fois qu'il fait cela ; on suppose que ce monsieur est très agé aussi et se permet des libertés avec "le personnel"

Par **bm69**, le **29/03/2023** à **11:30**

Bonjour.

elle n'a pas déposé plainte, et à bien sur fait stopper les agissements.

mais sa boite n'a rien fait,et c'est pour moi le problème, et lui a même dit qu'elle risquait d'y retourner pour d'autres prestations, on croit rêver...

on attend le viol?

cordialement

Par **jodelariege**, le **29/03/2023** à **13:18**

vous dites que les agissements de cette personne agée ont été stoppés , c'est l'essentiel

si votre fille ne veut pas déposer plainte on ne voit pas ce qu 'il faut faire de plus

il est assez fréquent que des hommes agés en maison de retraite par exemple aient un retour de "libido" et pincent les fesses des soignantes...je ne dis pas que c'est bien ,c'est ainsi et les soignantes ont l'habitude de cela et réagissent avec sang froid